

A la veille de cette rentrée 2015 - 2016, nous revenons sur le protocole d'accord entre l'ARF et l'État, signé le 13 août dernier, pour réaffirmer l'importance de la lutte contre le décrochage scolaire.

Dans la continuité du plan de lutte contre le décrochage scolaire et faisant écho [au discours de rentrée de la ministre de l'éducation](#) [1] prononcé le 24 août devant les recteurs, secrétaires généraux d'académie et inspecteurs d'académie - directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA -DASEN), ce protocole d'accord s'attaque au renforcement du principe d'égalité au sein du système, qui passe notamment par la lutte contre l'échec scolaire.

Si ce texte ne représente qu'une étape, préalable à sa déclinaison territoriale dans chaque région, il permet d'ores et déjà d'identifier les points de vigilance et les grands objectifs qui devront être développés.

Un objectif général clair

L'objectif central de ce protocole d'accord - et de ses futures déclinaisons régionales - est sans surprise la diminution du nombre de jeunes sortants sans qualification du système de formation initiale.

Il s'agit de limiter au maximum ces situations de décrochage qui sont souvent synonyme pour la suite du parcours des jeunes concernés d'échec en termes d'insertion sociale et professionnelle.

L'objectif fixé par le Président de la République est de diviser par deux d'ici 2017 le nombre de jeunes sortants sans qualification du système de formation.

La réalisation de cet objectif de taille passera notamment par une stratégie partenariale forte.

Qui passe avant tout par une meilleure coordination

Au cœur de ce protocole d'accord se lit la nécessité de mettre en œuvre une véritable politique publique partenariale mobilisant l'ensemble des acteurs concernés par la lutte contre le décrochage scolaire.

L'objectif est ici de favoriser la coordination des acteurs de la formation, de l'orientation et de l'insertion, traduisant la volonté de proposer aux jeunes décrocheurs les réponses les plus globales et pérennes possibles.

Cette stratégie partenariale trouvera un cadre dans les comités régionaux de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle, où seront définies les priorités régionales et les modalités de la politique partenariale à mettre en œuvre.

Les déclinaisons régionales de ce protocole d'accord permettront de fixer les modalités de mise en œuvre de ces objectifs et les compétences respectives de chacune des parties concernées .

A lire également sur notre site :

[Un nouveau plan de lutte contre le décrochage scolaire](#) [2]

Type d'actualites: [Information générale](#) [3]

Dates: Lundi 31 août 2015 - 02:00

Fichiers joints:  [Décrochage scolaire_protocole d'accord ARF Etat](#) [4]

Thématiques: [Education](#) [5]

Publié le 31 août 2015

URL de la source (modifié le 31/08/2015 - 10:15): <https://www.irev.fr/actualites-0/larf-et-letat-sengagent-contre-le-decrochage-scolaire>

Liens

[1] <http://www.education.gouv.fr/cid92057/reunion-de-rentree-des-recteurs-des-secretaires-generaux-d-academie-et-des-ia-dasen-discours-de-la-ministre.html>

[2] <https://www.irev.fr/actualite/C3%A9nouveau-plan-lutte-contre-d%C3%A9crochage-scolaire>

[3] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/4316>

[4] https://www.irev.fr/sites/default/files/decrochage_scolaire_protocole_accord_arf_etat.pdf

[5] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3681>